

# Guide de la demande de subvention 2021

## 1 Votre association

- Son but
- Ses projets
- Ses responsables

*(n'oubliez pas de nous indiquer la composition du Bureau), un ou des N° de téléphone, une ou des adresses de courriel (mail).*

- Le nombre d'adhérents. (dont maslacquais)
- Le pourcentage d'enfants.
- Les charges salariales éventuelles.
- L'assurance responsabilité civile souscrite.

*(joignez-nous une attestation)*

## 2 Situation financière

**Si votre exercice n'est pas l'année civile, indiquez le.**

- Remplissez le tableau synthétique

*(n'oubliez pas de nous joindre vos comptes de l'exercice précédent et vos prévisions avec les subventions sollicitées)*

## 3 Pour une action ponctuelle

- Si vous demandez une subvention spécifique à une action particulière, indiquez :
  - ◇ Ses objectifs,
  - ◇ Son contenu,
  - ◇ Le public ciblé,
  - ◇ Le nombre de bénéficiaires prévus,
  - ◇ La durée,
  - ◇ La façon dont vous mesurerez la réussite.Ajoutez toute information complémentaire qui vous semblerait pertinente
- Joignez un Budget Prévisionnel de l'action

## 4 Pour un investissement

- Vous demandez une subvention pour investir

*Joignez un devis et votre plan de financement tenant compte des subventions sollicitées et justifiez l'intérêt de la dépense..*

## 5 Attestation sur l'honneur

- **Pièce obligatoire**, elle engage la responsabilité du signataire et **constitue la demande officielle de subvention.**

Ne pas oublier de fournir

- ◇ Votre **numéro SIRET**, (désormais obligatoire.)
- ◇ Les coordonnées du compte à créditer (joindre un relevé d'identité bancaire (IBAN))

## 6 Pièces à joindre :

- *Suivez scrupuleusement les indications portées sur la demande.*

## 7 Équipements communaux

- Rappelez les équipements communaux que vous utilisez,
  - ◇ À quelle fréquence,
  - ◇ Dans quels créneaux horaires.
- *Suggérez d'éventuelles améliorations et indiquez l'évolution prévue de vos besoins*
- *Si vous n'en bénéficiez pas, indiquez les éventuels frais de location que vous supportez.*



Municipalité de  
**MASLACQ**

Chemin de la Carrère  
☎ 05 59 67 60 79  
mairie@maslacq.fr

Demande de subvention  
2021

**Guide d'Information**

# Présentation

## Orientations du Conseil Municipal

Vous le savez, probablement, les contraintes budgétaires des communes sont de plus en plus lourdes avec le désengagement durable de l'État. Le Conseil Municipal garde malgré tout l'objectif d'accompagner avec autant d'efficacité que possible les projets montés par les associations de la commune, pour favoriser l'animation locale. Pour cela, il a décidé depuis 2010 de rénover les modalités d'examen des demandes de subventions avec la volonté d'accroître l'efficacité de l'utilisation des fonds publics.

Il a, dans cet objectif, formalisé les dossiers de demande selon les préconisations du Ministère.

Dans l'examen des dossiers, l'Assemblée a un souci d'équité dans la répartition de l'enveloppe qu'elle se fixe et pour cela, prend en compte les différents aspects mis en évidence dans le dossier comme :

- L'utilité sociale, culturelle ou sportive
- L'implication dans la vie du village
- La participation au rayonnement de Maslacq à l'extérieur
  - ◇ Nécessité d'employer des salariés,
  - ◇ Location de locaux ou de matériel,
  - ◇ Déplacements pour des compétitions...
- La qualité du dossier déposé
- La participation active aux outils d'information municipale (Information régulière et photos sur le site [www.maslacq.fr](http://www.maslacq.fr), articles pour « *Maslacq infos* »).
- La trésorerie disponible (ou le déficit)
- L'aide déjà apportée par la Commune sous d'autres formes (mise à disposition de locaux, de personnel ou de matériel...)
- ...

# Principes

## Une subvention

- Est une aide accordée par la Commune ,
  - ◇ En nature (locaux, personnel, matériel, service )
  - ◇ ou en numéraire
- Elle peut être exceptionnelle ou répétitive
- Elle ne peut être octroyée qu'à une association en règle dont le fonctionnement est connu et qui présente un intérêt pour la commune
  - ⇒ Régulièrement déclarée en Préfecture,
  - ⇒ Fonctionnant de manière démocratique,
  - ⇒ Ayant un objet licite, ni religieux, ni politique,
  - ⇒ Non soumise à l'impôt
  - ⇒ Respectant les libertés publiques
  - ⇒ Souscrivant une assurance responsabilité civile
- Elle est en priorité destinée
  - ◇ A donner à une association les moyens de mettre en œuvre
    - ⇒ Un service,
    - ⇒ Une action ponctuelle
    - ⇒ Un investissement
  - ◇ A couvrir des charges et frais de fonctionnement qu'elle aurait des difficultés à supporter seule financièrement

### Sa demande :

- *Doit être justifiée par les responsables de l'association lors de son dépôt*
  - ⇒ *Objet*
  - ⇒ *Comptes, et situation de trésorerie de départ*
  - ⇒ *Budget prévisionnel*
- *Peut faire l'objet d'un suivi*

### Un formulaire est à votre disposition.

Conforme aux règles nationales, simplifié depuis 2011, il est destiné à permettre de nous faire connaître :

- *Votre association,*
- *Sa situation,*
- *Ses actions*
- *Ses projets, (avec leur calendrier)*
- *Ses besoins*

# Formulaire

## Règles générales :

- L'association demande **avant le 31-01-2021**
- La Commission des Finances, arbitre et propose un montant
- Le Conseil Municipal statue et le cas échéant inscrit la somme au Budget Primitif (en mars 2021)
- Le versement s'opère sur le compte dont vous avez fourni l'identifiant IBAN
- La commune peut contrôler à tout moment la réalité de la réalisation ayant fait l'objet de la subvention.

Vous trouverez au verso de cette brochure des indications pour vous aider à remplir votre demande

**Nous vous remercions du soin que vous apporterez au montage de votre dossier et nous vous invitons à envoyer régulièrement de l'information et des photos à la commission Information Communication pour alimenter le site internet de la commune.**

Le dossier est téléchargeable sur le site

<http://www.maslacq.fr> à l'adresse  
**VIVRE ENSEMBLE - Aides locales - Milieu associatif**  
(En version Word pouvant être remplie sur ordinateur ou pdf à imprimer et remplir à la main)



## Municipalité de MASLACQ

Chemin de la Carrère  
☎ 05 59 67 60 79  
Mairie.maslacq@wanadoo.fr

## COMMISSIONS :

- ◆ Vie associative – Fêtes et Cérémonies
- ◆ Budget - Finances - Commerce - Artisanat
- ◆ Information – Communication